DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'année 2005 a été marquée par la fin des travaux du CSDU et du Quai de Transfert.

Cependant des investissements complémentaires seront nécessaires pour répondre à la bonne tenue du service de traitement.

1/ La réalisation des travaux captage des biogaz sur l'ancien site et sur le casier C. L'inscription budgétaire sera de 149 000 € HT, soit 177 757 € TTC.

2/ La réalisation des travaux de voirie pour rendre plus efficace le flux des véhicules ainsi que la neutralisation de la zone hors Pont bascule et un enrobé sur l'ensemble de la voirie supérieure pour permettre le flux des bennes FMA.
L'inscription budgétaire sera de 75 000 € HT (89 700 € TTC).

3/ La construction du quai de transfert doit être provisionnée à hauteur de 105 000 € HT (125 580 € TTC). Les travaux ne devant être engagés qu'après l'enquête publique et la décision du Préfet.

4% Par ailleurs et conformément à l'arrêté préfectoral nous ferons réaliser les travaux nécessaires à la mesure en continu des paramètres de conductivité, de PH et de débit pour un montant estimé à 30 000 € HT (35 880 € TTC).
Le total de l'investissement estimé sera donc de 428 917 € TTC.

Cette année, les dépenses de fonctionnement seront augmentées par le recrutement de 2 agents dans le cadre des contrats aidés du Plan de cohésion sociale. Et ce pour répondre à une demande de contrôle renforcé du site. Nous avons donc 1 personnel et le système de vidéosurveillance 24h/24. La prise en charge est de l'ordre de 75%

La majorité des dépenses de fonctionnement correspond à la charge de l'exploitation. La charge globale de fonctionnement devrait se situer à 1 650 €.

A cela, il faut ajouter les dépenses d'ordre qui amène les dépenses totales autour de 2 000 000 €.

Les recettes proviennent des collectivités pour une participation de 1 300 000 € hors traitement sélectif. Il faudra ajouter les recettes des contrats aidés ainsi que celles provenant des DIB et des Déchets Verts.